

**COMMUNE DE RUMONT  
PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 4 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le 25 mai 2020, s'est réuni à huit clos dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, Maire.

Nombre de Conseillers : 11	En exercice : 11
Présents : 11	Votants : 0
	Pouvoirs : 0

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
BARBAUD Patrice, VIVIANT Thierry, TRAVERS Michel, GILNICKI Anne, BOURDON Corinne,  
MAUDUIT Jonathan, MARIN Virginie, BOURMEAU Pascal, PRUVOT Yves, SILVEIRA Domingo,  
REZGALLAH Mehdi

**Désignation du secrétaire de séance** : Corinne BOURDON est désignée secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 :**

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

**2020-21 : Désignation des délégués au SIEBFR**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Burcy, Fromont, Rumont par trois délégués titulaires ;

**Considérant** qu'il convient de désigner trois délégués titulaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Burcy, Fromont, Rumont

A : M. BARBAUD Patrice

B : M. TRAVERS Michel

C : Mme BOURDON Corinne

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Burcy, Fromont, Rumont.

**2020-22 : Désignation des délégués au SIIS**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Plateau par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Plateau

2 Délégués titulaires

A : M. BOURMEAU Pascal

B : M. VIVIANT Thierry

2 Délégués suppléants

A : M. SILVEIRA Domingo  
B : Mme MARIN Virginie

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Plateau.

#### **2020-23 : Désignation des délégués au commission de travail du PNRGF**

Se sont proposés pour représenter la commune dans les commissions de travail du Parc naturel régional du Gâtinais français

##### **Environnement :**

Délégué titulaire : M. MAUDUIT Jonathan  
Délégué suppléant : M. TRAVERS Michel

##### **Paysage et Territoire :**

Délégué titulaire : M. MAUDUIT Jonathan

##### **Energie :**

Délégué titulaire : M. BARBAUD Patrice  
Délégué suppléant : M. MAUDUIT Jonathan

##### **Développement Local :**

Délégué titulaire : Mme GILNICKI Anne  
Délégué suppléant : M. TRAVERS Michel

##### **Agriculture-Sylviculture :**

Délégué titulaire : M. TRAVERS Michel  
Délégué suppléant : Mme BOURDON Corinne

##### **Eco-tourisme :**

Délégué titulaire : Mme MARIN Virginie  
Délégué suppléant : M. PRUVOT Yves

##### **Patrimoine :**

Délégué titulaire : M. PRUVOT Yves  
Délégué suppléant : Mme MARIN Virginie

##### **Éducation :**

Délégué titulaire : Mme MARIN Virginie

Toutes les propositions sont acceptées à l'unanimité.

#### **2020-24 : Désignation des délégués au SMAG du PNRGF**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français

2 Délégués titulaires

A : M. PRUVOT Yves  
B : M. SILVEIRA Domingo

2 Délégués suppléants

A : Mme GILNICKI Anne  
B : M. REZGALLAH Mehdi

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Mixte d'aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

#### **2020-25 : Désignation des délégués au SDESM**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et constatant le représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud-Essonne-Sénart ;

**Considérant** les statuts du SDESM et plus précisément l'article 10.2.2 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité de territoire n°5 « Pays de Nemours, Gâtinais et Moret » du SDESM

2 délégués titulaires

A: M. REZGALLAH Mehdi

B: M. BARBAUD Patrice

1 délégué suppléant

M./Mme \_\_\_\_\_

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

#### **2020-26 : Désignation des délégués au SIRTOM**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Francilien par un délégué titulaire et deux délégués suppléants ;

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Francilien.

Le délégué titulaire est :

M. PRUVOT Yves

Les délégués suppléants sont :

A: Mme BOURDON Corinne

B: M. SILVEIRA Domingo

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Francilien

#### **2020-27 : Désignation des délégués au SIREDOM**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères par un délégué titulaire et deux délégués suppléants ;

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères.

Le délégué titulaire est :  
M. SILVEIRA Domingo

Les délégués suppléants sont :  
A: M. PRUVOT Yves  
B: Mme BOURDON Corinne

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères

#### **2020-28 : Désignation des délégués au SIC LCLR**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical du Syndicat Intercommunal du collège de La Chapelle-la-Reine par deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal du collège de La Chapelle-la-Reine par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Les délégués titulaires sont :  
A: M. BOURMEAU Pascal  
B: M. VIVIANI Thierry

Le délégué suppléant est :  
M. BARBAUD Patrice

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Intercommunal du Collège de La Chapelle-la-Reine.

#### **2020-29 : Désignation des délégués au SMEP Nemours Gâtinais**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation de Nemours et sa région par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

**Considérant qu'**il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ELIT** comme délégués représentant de la commune de Rumont au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation de Nemours et sa région.

Les délégués titulaires sont :  
A : M. BARBAUD Patrice  
B : Mme GILNICKI Anne

Les délégués suppléants sont :  
A : M. TRAVERS Michel  
B : M. SILVEIRA Domingo

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation de Nemours et sa région.

#### **2020-30 : Désignation des délégués aux commissions de la CCPN**

Se sont proposés pour représenter la commune dans les commissions de la communauté de communes du Pays de Nemours :

##### **Tourisme**

Délégué titulaire : M. PRUVOT Yves  
Délégué suppléant : Mme MARIN Virginie

### **Environnement et développement durable**

Délégué titulaire : M. PRUVOT Yves

Délégué suppléant : Mme BOURDON Corinne

### **Infrastructure**

Délégué titulaire : M. MAUDUIT Jonathan

### **Développement économique**

Délégué titulaire : Mme GILNICKI Anne

Délégué suppléant : M. TRAVERS Michel

### **Solidarité territoriale**

Délégué titulaire : M. BOURMEAU Pascal

Délégué suppléant : M. VIVIANI Thierry

### **Finances**

Délégué titulaire : M. BARBAUD Patrice

Délégué suppléant : Mme MARIN Virginie

### **Mutualisation**

Délégué titulaire : M. TRAVERS Michel

Délégué suppléant : M. SILVEIRA Domingo

### **Sport et Loisirs**

Délégué titulaire : M. REZGALLAH Mehdi

### **CLECT**

Délégué titulaire : M. BARBAUD Patrice

Délégué suppléant : M. REZGALLAH Mehdi

### **Aménagement du territoire**

Délégué titulaire : Mme GILNICKI Anne

Délégué suppléant : M. TRAVERS Michel

Toutes les propositions sont acceptées à l'unanimité.

## **2020-31 : Création et composition des commissions communales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rôle des commissions communales et précise que des commissions supplémentaires pourront être créées si nécessaire en cours de mandat.

La présidence de chaque commission sera assurée par Patrice BARBAUD.

Pour la Commission communale des impôts directs, Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué, cette délibération particulière fera l'objet d'un point lors du prochain conseil.

Dans un premier temps, les membres du conseil municipal décident de mettre en place les commissions suivantes :

### **Voirie, circulation, chemins**

M. VIVIANI Thierry (V.P)

M. TRAVERS Michel

M. BOURMEAU Pascal

M. MAUDUIT Jonathan

M. SILVEIRA Domingo

### **Fêtes et Cérémonie :**

M. REZGALLAH Mehdi (V.P)

M. VIVIANI Thierry

Mme BOURDON Corinne

Mme MARIN Virginie

### **Sécurité Routière :**

M. TRAVERS Michel

### **Mission Locale :**

Mme GILNICKI Anne

### **CNAS (Comité national d'Action Sociale) :**

M. SILVEIRA Domingo

**Commissions des Finances :**

Tout le conseil Municipal.

**Entente Sportive de la Forêt :**

M. REZGALLAH Mehdi

**Comité zone humide basins versant de l'Ecole et de la Mare-aux-Évées**

Le Maire informe le conseil que ce comité a été dissout puisque qu'aucune zone humide n'a été inventorié sur le territoire de la commune. De ce fait il n'est pas nécessaire de designer des délégués.

**Question et informations divers**

**Permanence du jeudi**

Une permanence sera tenue par les élus tous les jeudis de 17h à 19h jusqu'à mi-juillet et reprendront en septembre.

**Piscine Saint-Pierre-lès-Nemours :**

Du fait que le département de Seine-et-Marne soit en zone orange, la piscine est fermée jusqu'au 22 juin. Il est proposé de faire deux ouvertures de 120 personnes par jours avec un tarif adapté. En lien avec la situation sanitaire, un problème de gestion d'accès à la piscine et de nettoyage se pose. De ce fait, envisager une ouverture anticipée provoquerait un surcoût et une perte de plus de 80 000 €. La commune s'oppose à cette ouverture anticipée.

La séance est levée à 23h50

À Rumont, le 4 juin 2020

Le Maire

Les conseillers

Le secrétaire